

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE 6 NOVEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 6 novembre 2017, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre	Daniel Blais
Martin Boisvert	Antoine Couture
Diane Rhéaume	Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous entre autres aux nouveaux membres du conseil. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2017-11-303

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Nouveau mandat au sein du conseil ;
  - 3.1. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
4. Adoption du procès-verbal ;
  - 4.1. Séance ordinaire du 2 octobre 2017 ;
5. Période de questions ;
6. Correspondance ;
7. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité ;
8. Comptes à payer ;
9. État des revenus et charges au 31 octobre 2017 ;
10. États comparatifs semestriels des revenus et charges ;
11. Gestion administrative ;
  - 11.1. Tarification - services municipaux ;
  - 11.2. Départ de madame Mariane Racine ;
  - 11.3. Embauche de madame Catherine Parent ;
12. Inspection municipale ;
  - 12.1. Travaux à autoriser ;
13. Inspection en bâtiments ;
  - 13.1. Émission des permis ;
  - 13.2. Dossiers des nuisances et autres ;
14. Sécurité incendie ;
  - 14.1. Demandes du directeur ;
15. Comité consultatif d'urbanisme ;
  - 15.1. Demande de dérogation mineure ;
    - 15.1.1. Monsieur Arthur Savoie. ;

16. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
  - 16.1. Demande d'autorisation ;
    - 16.1.1. Monsieur Wellie Turmel ;
17. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
  - 17.1. Excavation M. Toulouse inc. ;
    - 17.1.1. Avenant de modifications au contrat ;
    - 17.1.2. Recommandation de paiement no 10 ;
  - 17.2. Mandats d'arpentage ;
  - 17.3. Journée «portes ouvertes du 29 octobre 2017» ;
18. Centre municipal St-Isidore inc. ;
  - 18.1. Réfection de l'aréna ;
    - 18.1.1. Constructions Jacques Dubois et Fils inc. ;
      - 18.1.1.1. Recommandation de paiement no 6 ;
  - 18.2. Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec - confirmation de fin de travaux ;
  - 18.3. Journée «portes ouvertes» du 29 octobre 2017 ;
19. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
  - 19.1. Programme Réhabilitation du réseau routier local ;
    - 19.1.1. Volet accélération - réfection d'infrastructures routières
      - 19.1.1.1. Confirmation de fin de travaux - rangs de la Grande-Ligne (2), Saint-Jacques et Saint-Pierre sud ;
      - 19.1.1.2. Demande conjointe avec la municipalité de Saint-Anselme - rang Saint-Pierre nord ;
  - 19.2. Demande de versement de subvention - aide à l'amélioration du réseau routier ;
20. Recensement des chiens ;
  - 20.1. Modification de la résolution 2017-06-198 ;
21. Dénéigement aux points d'eau Couture et Parent ;
  - 21.1. Modifications au contrat - résolution 2016-11-357 ;
22. Traitement des eaux usées ;
  - 22.1. Mabarex inc. ;
    - 22.1.1. Recommandation de paiement no 12 et réception définitive des travaux ;
23. Budget 2018 ;
  - 23.1. Horaire des rencontres ;
24. Divers ;
25. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. NOUVEAU MANDAT AU SEIN DU CONSEIL**

#### **3.1. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires complétés «*Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*» par les élus Martin Boisvert, Antoine Couture, Hélène Jacques, Germain Lefebvre, Diane Rhéaume et Réal Turgeon, et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2017-11-304

#### **4.1. Séance ordinaire du 2 octobre 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **6. CORRESPONDANCE**

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

### **2017-11-305 Monsieur Sylvain Francoeur - lot 3 986 197 - perforation de la bordure de rue**

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Francoeur a procédé à la perforation de la bordure de rue afin de permettre l'égouttement des drains de fondation du garage situé sur le lot 3 986 197 ;

ATTENDU QUE monsieur Francoeur demande l'autorisation de conserver les deux (2) orifices effectuées dans la bordure de rue ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise exceptionnellement monsieur Sylvain Francoeur à conserver les deux (2) trous dans la bordure de rue, et ce, afin de permettre un égouttement adéquat des drains de fondation du garage situé sur le lot 3 986 197.

Adoptée

### **2017-11-306 Fabrique de Saint-Isidore - concert bénéfice - espace publicitaire**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser un montant de cent vingt-cinq dollars (125,00 \$) pour un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme qui sera remis aux spectateurs lors du concert bénéfice offert par le Choeur du Vieux-Moulin de Saint-Isidore, le Choeur de la Capitale et le Chœur Classique de Thetford-Mines le 19 novembre 2017, au profit de la Fabrique de Saint-Isidore.

Adoptée

### **2017-11-307 Madame Johanne Vermette - location de salles**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de rembourser à madame Johanne Vermette la location d'une salle au Centre multifonctionnel au coût de deux cent cinquante dollars (250,00 \$), pour la tenue d'une activité le 11 novembre 2017 au profit de la Fondation Leuco Dystrophie, dont la mission consiste à donner un soutien psychosocial aux personnes qui côtoient la maladie leucodystrophie et à financer la recherche de traitement.

Adoptée

**Développement économique Nouvelle-Beauce - 39<sup>e</sup> souper annuel des gens d'affaires**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

2017-11-308

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation d'un membre à assister au 39<sup>e</sup> souper des gens d'affaires de Développement économique Nouvelle-Beauce qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> novembre 2017 à Sainte-Marie, au coût de cent trente-deux dollars et vingt-deux cents (132,22 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2017-11-309

**Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau - dîner de Noël des gens d'affaires**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au dîner de Noël des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 13 décembre 2017 à Scott, au coût total de cent cinquante dollars (150,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2017-11-310

**Fédération Québécoise des Municipalités - formation**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation des conseillers Antoine Couture et Germain Lefebvre à la formation obligatoire «Le comportement éthique» qui se tiendra le 27 janvier 2018 à la MRC de La Nouvelle-Beauce, au coût de cent soixante-six dollars (166,00 \$) par participant, incluant les taxes.

Adoptée

2017-11-311

**Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches - rendez-vous d'automne**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation d'un (1) représentant au Rendez-vous d'automne du Réseau BIBLIO de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches, qui s'est tenu le 4 novembre 2017 à Sainte-Marguerite, au coût de vingt-cinq dollars (25,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient de :

- remettre un certificat hommage soulignant le 100<sup>e</sup> anniversaire de madame Irène Laliberté lors de l'événement prévu le 9 décembre 2017 ;
- procéder à l'inscription du directeur des travaux publics à un webinaire gratuit portant sur la gestion municipale des eaux pluviales offert par la Mutuelle des municipalités du Québec le 21 novembre 2017 ;
- prendre note de l'intérêt du maire à assister à la soirée reconnaissance de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis le 16 novembre 2017 à Lévis ;
- ne pas acquiescer à l'offre d'acquérir le lot 3 028 459 propriété de Chemin de Fer Québec Central.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- Noël du tourisme de Destination Beauce le 23 novembre à Sainte-Marie ;
- 5<sup>e</sup> édition du Forum régional sur l'eau en Chaudière-Appalaches organisé par le Conseil de bassin de la rivière Etchemin le 30 novembre 2017 à Saint-Henri ;
- Prix «Hommage bénévolat-Québec 2018».

## **7. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Chers citoyens,

L'année 2017 fut très occupée avec la poursuite des travaux pour les services d'aqueduc et d'égouts, une nouvelle piste cyclable le long de la route Coulombe, les rénovations de l'aréna, l'aménagement du Parc Brochu-Châtigny, l'asphaltage de certaines routes, la démolition du barrage au point d'eau Couture, le développement du parc industriel, le projet de lutte contre la berce du Caucase, l'acquisition d'un nouveau camion unité d'urgence, l'acquisition d'un véhicule tout-terrain pour les urgences, la planification de divers projets futurs et la recherche de subventions. À ce jour, 67 terrains de la phase 3 du développement résidentiel Domaine-du-Vieux-Moulin ont été vendus. De par ses nombreuses activités, grâce à de généreux bénévoles et l'efficacité du personnel, la municipalité de Saint-Isidore est très dynamique et progresse bien. Voici donc mon rapport en date du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

### **Rapport financier 2016 et prévisions 2017**

La firme comptable Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. a produit le rapport financier 2016, en voici quelques données:

Pour l'année 2016, les recettes prévues de 3 898 721 \$ furent de 5 161 020 \$ et les dépenses prévues de 3 898 721 \$ furent de 3 605 291 \$ ce qui laisse un excédent de 1 555 729 \$, excluant l'amortissement et les affectations.

Au 31 décembre 2016, l'excédent accumulé de la municipalité était de 1 972 510 \$, soit:

Excédent accumulé non affecté au 1 <sup>er</sup> janvier 2016:	261 944 \$	
Excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2016:		330 181 \$
Excédent accumulé affecté au 31 décembre 2016:		<u>1 642 329 \$</u>
Excédent accumulé au 31 décembre 2016:		1 972 510 \$

Les fonds réservés se détaillent comme suit:

Fonds de roulement	189 249 \$
Solde disponible des règlements d'emprunts fermés	<u>202 446 \$</u>
	391 695 \$

Le rapport de l'auditeur de l'année 2016 ne fait mention d'aucune particularité.

Pour l'année 2017, la municipalité a adopté un budget équilibré de 6 058 951 \$.

Au 31 octobre 2017, les revenus de fonctionnement étaient de 4 592 725 \$, les dépenses de fonctionnement incluant le remboursement de la dette à long terme de 2 678 398 \$, ce qui laisse un résultat avant affectations de 1 914 327 \$. De plus, il y a eu des affectations pour un montant de 396 596 \$. La municipalité a également investi 4 261 970 \$ en immobilisations. Quelques subventions sont encore à recevoir et nous anticipons un budget équilibré à la fin de la présente année financière.

### **Programme triennal d'immobilisations**

Le programme triennal d'immobilisations adopté pour les années 2017, 2018 et 2019 est réalisé à quatre-vingt-quinze pourcent pour l'année 2017, avec des projets majeurs d'immobilisations prévus pour lesquels nous avons bénéficié de très bonnes subventions.

Les projets futurs s'orientent comme suit:

- rencontre d'information et de consultation avec la population ;
- continuation de l'amélioration des routes municipales et provinciales;
- développements résidentiel et industriel;
- aménagement au parc Brochu-Châtigny ;
- entretien des bâtiments municipaux;
- aménagement d'une piste cyclable reliant Saint-Isidore à Bellechasse et la Nouvelle-Beauce.

### **Contrats municipaux**

Voici la liste des contrats comportant une dépenses de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$.

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>	<u>OBJET DU CONTRAT</u>
Beauvais Truchon S.E.N.C.R.L.	54 122,57 \$	Dossier d'expropriation
Construction Jacques Dubois et fils inc.	1 668 616,25 \$	Réfection de l'Aréna
Déneigement et Excavation Dave Labonté	54 651,02 \$	Déneigement et autres travaux
Distribution Sports Loisirs patinoire	186 460,71 \$	Remplacement des bandes de
Dominique Blais Architecte	28 170,58 \$	Réfection de l'Aréna
Entreprises Lévisiennes inc.	238 028,12 \$	Rapiéçage manuel et travaux Grande-Ligne
Excavation M. Toulouse inc.	5 575 296,04 \$	Réseaux aqueduc et égouts
Excavation Gagnon & Frères inc.	126 015,97 \$	Travaux Grande-Ligne
Excavations Lafontaine inc.	59 262,51 \$	Démolition barrage Couture
Groupe ABS inc.	54 078,96 \$	Réseaux aqueduc et égouts et travaux Grande-Ligne
Groupe Ultima inc.	92 704,00 \$	Assurances de biens

Matériaux St-Isidore inc.	30 646,00 \$	Acquisition et utilisation terrain pour réseaux aqueduc et égouts
Services Matrec inc.	116 413,49 \$	Collecte des ordures ménagères
Maxi Métal inc.	347 517,81 \$	Véhicule d'urgence
MRC de La Nouvelle-Beauce	610 268,57 \$	Disposition des ordures, vidange des fosses et quote-part
Pavage Colgan et Frères inc.	32 017,09 \$	Travaux divers (grattage, nivelage, réparation)
P.E. Pageau inc.	657 029,57 \$	Rapiéçage mécanisé et divers travaux
Les Tout-Terrains Argo PG	34 405,12 \$	Achat véhicule tout-terrain
Transport Mario Giguère inc.	333 271,96 \$	Déneigement
WSP Canada inc.	309 816,11 \$	Service en ingénierie – réseaux aqueduc et égouts et réfection de l'Aréna

### **Rémunération des élus municipaux**

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que si un règlement sur le traitement des élus est en vigueur sur le territoire de la municipalité, le rapport du maire doit inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Puisqu'un tel règlement existe à la municipalité de Saint-Isidore, voici donc le traitement des élus municipaux pour l'année 2017:

	Rémunération de base		Allocation de dépenses		Rémunération totale
Maire (*)	9 309,36 \$	+	4 654,80 \$	=	13 964,16 \$
Conseillers(ères) :	3 103,08 \$	+	1 551,72 \$	=	4 654,80 \$

(\*) Comme le maire siège sur le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, il reçoit également une rémunération pour une séance du conseil ordinaire ou extraordinaire de 199,77 \$ ainsi qu'une allocation de 98,89 \$. Le maire ne reçoit aucune rémunération pour le mois de juillet puisque la MRC ne tient pas de séance.

Réal Turgeon,  
Maire

2017-11-312

### **8. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2496 à 2516 inclusivement, les chèques nos 13003 à 13055 inclusivement (le chèque no 13031 étant annulé), les dépôts directs 500350 à 500386 et les salaires, totalisant un million vingt-huit mille neuf cent huit dollars et quatre-vingt-trois cents (1 028 908,83 \$).

Adoptée

## **9. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 OCTOBRE 2017**

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 octobre 2017.

## **10. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET CHARGES**

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et charges et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

## **11. GESTION ADMINISTRATIVE**

**2017-11-313**  
abroge la  
résolution no  
2000-06-118

### **11.1. Tarification - services municipaux**

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,  
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Isidore adopte une tarification pour certains services rendus à compter du 6 novembre 2017, taxes applicables.

QUE les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission d'un document détenu soient appliqués selon le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs* (G.O. 1, 173 - 01/04/2017 et ses mises à jour).

QUE la tarification suivante soit exigée pour effectuer une recherche :

Types de services	Tarif pour contribuables	Tarif pour autres
Services fournis pour consultation de documents sur place	Gratuit pour son dossier personnel	5,00\$/hre sans assistance 25,00\$/hre avec assistance (minimum 30 min.)
Envoi postal, par télécopieur, par courriel ou numérisé	3,00\$ + 1,00\$ par page additionnelle (page de présentation gratuite)	5,00\$ + 1,00\$ par page additionnelle (page de présentation gratuite)

QUE la présente résolution abroge la résolution 2000-06-118.

Adopté

### **11.2. Départ de madame Mariane Racine**

Le conseil prend acte de la démission de madame Mariane Racine, à titre d'agente de secrétariat au sein de la municipalité de Saint-Isidore.

**2017-11-314**

### **11.3. Embauche de madame Catherine Parent**

ATTENDU QUE par la résolution 2014-10-288, le conseil de la municipalité de



Saint-Isidore procédait à l'embauche provisoire de madame Mariane Racine, à titre d'agente de secrétariat, et ce, pour effectuer diverses tâches et fonctions, selon les besoins et disponibilités ;

ATTENDU QUE madame Racine a remis sa démission, laquelle sera effective le 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de madame Catherine Parent, selon la nécessité, à titre d'agente de secrétariat, effective le 3 décembre 2017, et ce, selon la politique en vigueur à la municipalité et l'échelle salariale gouvernementale retenue.

QUE le conseil accorde à madame Parent sa permanence à compter de la date d'embauche, et ce, en considération de son ancienneté au sein de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **12. INSPECTION MUNICIPALE**

### **2017-11-315 12.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

#### **Asphalte**

Achat d'une tonne d'asphalte froid	688,13 \$
Achat 6 000 kg d'asphalte recyclé	2 414,48 \$
<i>Fournisseurs : Matériaux St-Isidore inc. Transport LTI</i>	

#### **Glissières**

Réparation (301 rue Fortier)	500,00 \$
<i>Fournisseur : Entreprise spécialisée</i>	

#### **Salle Amicale**

Câble chauffant pour toit	713,47 \$
<i>Fournisseur : Jean-Louis Gosselin inc.</i>	

#### **Eau potable**

Sel pour adoucisseur	450,06 \$
<i>Fournisseur : Matériaux St-Isidore inc.</i>	

#### **Station d'épuration**

4 filtres pour soufflantes	381,72 \$
<i>Fournisseur : Hibon inc.</i>	

Adoptée

### **13. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

#### **13.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'octobre 2017.

#### **13.2. Dossier des nuisances et autres**

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'octobre 2017.

### **14. SÉCURITÉ INCENDIE**

2017-11-316

#### **14.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

##### **Identification de matériel**

200 autocollants de 2 po.	126,47 \$
100 autocollants de 3 po.	109,23 \$
10 autocollants de 4 po.	56,91 \$

*Fournisseur : Médimage inc.*

Adoptée

### **15. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

#### **15.1. Demande de dérogation mineure**

2017-11-317

##### **15.1.1. Monsieur Arthur Savoie**

ATTENDU QUE monsieur Arthur Savoie est propriétaire des lots 5 130 246 et 5 130 247 au cadastre du Québec, d'une superficie respective de neuf cent soixante-neuf mètres carrés et huit dixièmes (969,8 m.c.) et trois mille cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et huit dixièmes (3 195,8 m.c.), situés dans la rue du Déménageur à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE monsieur Savoie désire procéder à la subdivision du lot 5 130 247 afin d'agrandir le lot 5 130 246, ce qui créerait un lot constructible (5 130 247) et un lot non constructible (5 130 246) ;

ATTENDU QUE les normes relatives à la superficie et aux dimensions minimales des emplacements ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<b><u>Requise</u></b>	<b><u>Demandée</u></b>
<u>Lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain</u>		
Lot sans égout (non riverain) (aucun service)		
Superficie minimum	3 700 m <sup>2</sup>	2 500 m <sup>2</sup>

ATTENDU QUE le propriétaire possède un rapport d'une firme technique informant qu'il est possible d'y construire une installation septique conforme ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accorder la dérogation mineure demandée par monsieur Arthur Savoie, relativement au lotissement du lot 5 130 247 (lot projeté 6 138 865).

Adoptée

## **16. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

### **16.1. Demande d'autorisation**

2017-11-318

#### **16.1.1. Monsieur Wellie Turmel**

ATTENDU QUE monsieur Wellie Turmel est propriétaire du lot 4 709 119 au cadastre du Québec, situé dans le rang de la Grande-Ligne, d'une superficie totale de quatorze hectares et quatre-vingt-dix centièmes (14,90 ha) ;

ATTENDU QUE monsieur Turmel a entrepris l'exploitation d'une sablière sur sa propriété en 2002 suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU QUE cette première autorisation portait sur une superficie de quatre hectares et soixante-quatorze centièmes (4,74 ha) et qu'une nouvelle autorisation a été émise par la CPTAQ en 2007 afin de pouvoir compléter l'exploitation de cette superficie ;

ATTENDU QU'en 2012, monsieur Turmel a déposé une autre demande à la CPTAQ aux fins d'exploitation d'une sablière sur une nouvelle superficie de quatre hectares et cinquante-trois centièmes (4,53 ha), laquelle a été autorisée pour une période de cinq (5) ans, soit jusqu'en octobre 2017 ;

ATTENDU QUE l'exploitation de cette superficie est débutée mais non terminée ;

ATTENDU QUE monsieur Turmel présente une nouvelle demande d'autorisation auprès de la CPTAQ portant sur la même superficie afin de reconduire pour cinq (5) ans cette autorisation de 2012 ;

ATTENDU QUE cet usage n'apporte aucune contrainte à l'égard des activités agricoles environnantes ;

ATTENDU QUE lorsque des superficies sont en fin d'exploitation, elles sont remises en valeur à des fins sylvicoles ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Wellie Turmel auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot 4 709 119 totalisant quatre hectares et cinquante-trois centièmes (4,53 ha).

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

QUE le conseil informe la Commission que l'objet de la demande ne peut être réalisé hors de la zone agricole puisqu'il s'agit de compléter l'exploitation d'une sablière déjà débutée.

Adoptée

## **17. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**

### **17.1. Excavation M. Toulouse inc.**

#### **17.1.1. Avenant de modifications au contrat**

Aucun sujet.

#### **17.1.2. Recommandation de paiement no 10**

Aucun sujet.

### **17.2. Mandats d'arpentage**

**2017-11-319**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a concrétisé le projet d'eau potable et d'eaux usées dans le périmètre urbain ainsi que dans certains secteurs en milieu rural ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la réinstallation de repères sur des propriétés reliées au projet ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des offres de service à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, à procéder à la pose de soixante-dix-sept (77) repères sur des propriétés situées dans le périmètre urbain ainsi que dans certains secteurs en milieu rural, au coût total de dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-cinq cents (18 591,65 \$), incluant les taxes, représentant un montant de deux cent dix dollars (210,00 \$) par repère, excluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 27 octobre 2017.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

**2017-11-320**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-05-166, la municipalité de Saint-Isidore procédait à l'acquisition du lot 4 304 299, propriété de Matériaux St-Isidore inc., d'une superficie de onze mille huit cent soixante-trois mètres carrés et dix dixièmes (11 863,10 m.c.), et ce, afin de mener à terme le projet d'eau potable et d'eaux usées ainsi que de permettre, entre autres, un futur développement résidentiel en périmètre urbain ;

ATTENDU QUE madame Yvette Dion désire acquérir une lisière de terrain d'une superficie de quatre-vingt-cinq mètres carrés et quatre-vingt-seize centièmes (85,96 m.c.), faisant partie dudit lot, laquelle est contiguë à sa propriété lot no 3 029 517 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, à procéder à la subdivision et au piquetage du lot 4 304 299 afin de créer deux (2) lots d'une superficie approximative de onze mille sept cent soixante-dix-sept mètres carrés et quatorze centièmes (11 777,14 m.c.) et quatre-vingt-cinq mètres carrés et quatre-vingt-seize centièmes (85,96 m.c.), au montant forfaitaire de deux mille sept cent cinquante-neuf dollars et quarante cents (2 759,40 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2017-11-321

**17.3. Journée «portes ouvertes» du 29 octobre 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,  
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine les dépenses au montant de deux cent quatre-vingt-trois dollars et quarante-cinq cents (283,45 \$) relativement à la journée «portes ouvertes» à l'usine d'eau potable qui s'est tenue le 29 octobre 2017.

QUE le conseil remercie les membres du personnel ainsi que la photographe Marjorie Roy qui ont contribué bénévolement à cette journée fort agréable ainsi que les citoyens qui étaient au rendez-vous.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

**18. CENTRE MUNICIPAL ST-ISIDORE INC.**

**18.1. Réfection de l'aréna**

**18.1.1. Constructions Jacques Dubois et Fils inc.**

**18.1.1.1. Recommandation de paiement no 6**

Aucun sujet.

2017-11-322

**18.2. Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec - confirmation de fin de travaux**

ATTENDU QU'une entente de contribution financière pour la réalisation de travaux de réfection de l'aréna est intervenue entre l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et la municipalité de Saint-Isidore, et ce, dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 ;

ATTENDU QU'une entente de contribution financière pour la réalisation de travaux de réfection de l'aréna est également intervenue entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et la municipalité de Saint-Isidore, et ce, dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 ;

ATTENDU QUE la municipalité désire recevoir le versement des subventions accordées au montant respectif de cinq cent mille dollars (500 000 \$) et cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-huit dollars (196 868 \$) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore confirme à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec la fin des travaux relatifs à la réfection de l'aréna de Saint-Isidore.

Adoptée

**2017-11-323**     **18.3. Journée «portes ouvertes» du 29 octobre 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine les dépenses au montant de deux cent quatre-vingt-trois dollars et quarante-cinq cents (283,45 \$) relativement à la journée «portes ouvertes» à l'aréna de Saint-Isidore qui s'est tenue le 29 octobre 2017.

QUE le conseil remercie les membres du personnel ainsi que la photographe Marjorie Roy qui ont contribué bénévolement à cette journée fort agréable ainsi que les citoyens qui étaient au rendez-vous.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

**19. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

**19.1. Programme Réhabilitation du réseau routier local**

**19.1.1. Volet accélération - réfection d'infrastructures routières**

**2017-11-324**     **19.1.1.1. Confirmation de fin de travaux - rangs de la Grande-Ligne (2), Saint-Jacques et Saint-Pierre sud**

ATTENDU QU'une entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration dans les rangs de la Grande-Ligne (2), Saint-Jacques et Saint-Pierre sud est intervenue entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la municipalité de Saint-Isidore, et ce, dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local - volet accélération des investissements sur le réseau routier local ;

ATTENDU QUE la municipalité désire recevoir le versement de la subvention accordée au montant de deux cent quarante-cinq mille quatre cent quatorze dollars et soixante cents (245 414,60 \$) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la fin des travaux dans le projet de réfection d'infrastructures routières dans les rangs de la Grande-Ligne (2), Saint-Jacques et Saint-Pierre sud.

Adoptée

**19.1.1.2. Demande conjointe avec la municipalité de Saint-Anselme - rang Saint-Pierre nord**

Sujet reporté.

**2017-11-325** **19.2. Demande de versement de subvention - aide à l'amélioration du réseau routier**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu confirmation d'une éventuelle subvention pour l'amélioration du réseau routier du territoire pour des travaux effectués totalisant cinq cent cinquante mille dollars (550 000,00 \$) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de quinze mille dollars (15 000,00 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

**20. RECENSEMENT DES CHIENS**

**2017-11-326** **20.1. Modification de la résolution 2017-06-198**  
modifie la  
résolution no  
2017-06-198

ATTENDU QUE par la résolution 2017-06-198, la municipalité de Saint-Isidore procédait à l'embauche de deux (2) étudiants, soit madame Marie-Luc Chatigny et monsieur Gabriel Robichaud, afin d'effectuer le recensement des chiens sur le territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est insatisfaite de la qualité et de la quantité du travail accompli par les deux (2) recenseurs, lequel a été effectué qu'à cinquante pour cent (50%) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à madame Marie-Luc Chatigny et monsieur Gabriel Robichaud une rémunération équivalente au rendement, soit quatre cent cinquante dollars (450,00 \$) chacun.

QUE le conseil consente à l'envoi postal d'une circulaire à toute la population pour finaliser ce dossier en 2017, et ce, en espérant une collaboration des propriétaires de chiens.

QUE la présente résolution modifie la résolution 2017-06-198.

Adoptée

**21. DÉNEIGEMENT AUX POINTS D'EAU COUTURE ET PARENT**

**2017-11-327** **21.1. Modifications au contrat - résolution 2016-11-357**

ATTENDU QUE par la résolution 2016-11-357, la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat de déneigement aux points d'eau Couture et Parent, pour les

saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, respectivement à monsieur Luc Couture et à monsieur Dave Labonté ;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a apporté une modification au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin de retirer deux (2) points d'eau présentement en fonction sur le territoire de Saint-Isidore, et ce, suite à la concrétisation d'un réseau d'aqueduc avec bornes d'incendie, notamment sur une partie de la route du Président-Kennedy et de la route du Vieux-Moulin ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a pris note de ladite modification et l'a consignée au dossier ;

ATTENDU QU'à cet effet, le déneigement des points d'eau Couture et Parent n'est plus requis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'annuler le contrat de déneigement de monsieur Luc Couture et monsieur Dave Labonté relativement au déneigement des points d'eau Couture et Parent, pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019.

QUE la présente résolution modifie la résolution 2016-11-357.

Adoptée

## **22. TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

### **22.1. Mabarex inc.**

#### **2017-11-328 22.1.1. Recommandation de paiement no 12 et réception définitive des travaux**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 12 et la réception définitive des travaux concernant la fourniture d'équipements au site de traitement des eaux usées au montant de trois cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-treize cents (344,93 \$), incluant les taxes, à Mabarex inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

## **23. BUDGET 2018**

#### **2017-11-329 23.1. Horaire des rencontres**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,  
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de fixer la séance statutaire pour l'adoption du budget 2018 au 14 décembre 2017.

Adoptée

**24. DIVERS**

Aucun sujet.

2017-11-330

**25. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 H 40.

Adopté ce 4 décembre 2017.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*